



**PREFECTURE  
REGION ILE DE  
FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
(NOMINATIFS)  
N°IDF-014-2025-06

PUBLIÉ LE 6 JUIN 2025

# Sommaire

## **Agence Régionale de Santé / Agence régionale de santé**

### **d'Ile-de-France-Cellule officines de pharmacie**

IDF-2025-06-05-00016 - Arrêté n° DOS/EFF/OFF/2025/63 constatant la caducité d'une licence d'une officine de pharmacie (2 pages) Page 3

IDF-2025-06-06-00010 - Arrêté N°DOS/EFF/OFF/2025/64 portant autorisation de transfert d'une officine de pharmacie (3 pages) Page 6

## **Agence Régionale de Santé / Agence régionale de santé**

### **d'Ile-de-France-Direction de l'Offre de Soins (DOS) Pôle Efficience**

IDF-2025-06-03-00001 - Arrêté n° DOS - 2025 / 2317 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multisites « BIO-CLINIC » sis, 210 boulevard Gallieni à VILLENEUVE-LA-GARENNE (92390) (7 pages) Page 10

## **Agence Régionale de Santé / service régional des transports sanitaires**

IDF-2025-06-05-00013 - Arrêté n° DOS -2025/2320 portant changement de responsable légal de la SARL SOCIÉTÉ NOUVELLE DES AMBULANCES DU PARC (2 pages) Page 18

IDF-2025-06-05-00012 - Arrêté n° DOS-2025/2318 portant changement de responsable légal de la SARL AMBULANCES NAYLA (2 pages) Page 21

IDF-2025-06-05-00014 - Arrêté n° DOS-2025/2322 portant transfert des locaux de la SARL AMBULANCES MARNE ET GONDOIRE (2 pages) Page 24

IDF-2025-06-05-00015 - Arrêté n° DOS-2025/2323 portant changement de nom commercial de la SAS WYNN AMBULANCES (2 pages) Page 27

Agence Régionale de Santé

IDF-2025-06-05-00016

Arrêté n° DOS/EFF/OFF/2025/63 constatant la  
caducité d'une licence d'une officine de  
pharmacie

## AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

### ARRÊTÉ N° DOS/EFF/OFF/2025/63 constatant la caducité d'une licence d'une officine de pharmacie

#### LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

- VU** le code de la santé publique ;
- VU** le décret du 10 avril 2024 portant nomination de Monsieur Denis ROBIN, Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France, à compter du 29 avril 2024 ;
- VU** l'arrêté n° DS 034/2024 du 29 avril 2024, publié le 30 avril 2024, portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France à Monsieur Arnaud CORVAISIER, Directeur de l'offre de soins et à plusieurs de ses collaborateurs ;
- VU** l'arrêté en date du 09 décembre 1974, portant octroi de la licence n°93#000045 à l'officine de pharmacie sise Avenue Louise Michel – Centre commercial Danielle Casanova à Le Blanc-Mesnil (93150) ;
- VU** l'arrêté n° DOS/EFF/OFF/2024-123 en date du 21 novembre 2024 ayant autorisé le transfert d'une officine de pharmacie du Avenue Louise Michel – Centre commercial Danielle Casanova à Le Blanc-Mesnil (93150) vers le 1 avenue Louise Michel à Le Blanc-Mesnil (93150) et octroyant la licence n°93#002576 à l'officine de pharmacie ainsi transférée ;
- VU** la déclaration en date du 19 mai 2025 par laquelle Monsieur Samir ABDAT informe l'Agence régionale de santé de l'ouverture effective au public de l'officine sise 1 avenue Louise Michel à Le Blanc-Mesnil (93150) suite à transfert et restitue la licence n° 93#000045 ;

**CONSIDERANT** que l'officine de pharmacie issue du transfert autorisé par arrêté du 21 novembre 2024 susvisé, sise 1 avenue Louise Michel à Le Blanc-Mesnil (93150) et exploitée sous la licence n°93#002576, est effectivement ouverte au public à compter du 04 mai 2025 au soir ;

**CONSIDERANT** que l'ouverture au public de l'officine exploitée sous la licence n°93#002576 entraîne la caducité de la licence n°93#000045 ;

**CONSIDERANT** qu'il y a lieu de constater cette caducité ;

#### ARRÊTE

**ARTICLE 1<sup>er</sup> :** Est constatée, à compter du 04 mai 2025 au soir, la caducité de la licence n°93#000045 du fait de l'ouverture effective au public, sous la licence n°93#002576, de l'officine de pharmacie issue du transfert vers le local sis 1 avenue Louise Michel à Le Blanc-Mesnil (93150).

**ARTICLE 2<sup>e</sup> :** Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de la notification de l'arrêté pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.

**ARTICLE 3° :**

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France.

Fait à Saint-Denis, le 05 juin 2025

Le Directeur général  
de l'Agence régionale de santé  
Île-de-France

Par délégation

Le Directeur du Pôle Efficience

***SIGNÉ***

Fabien PÉRUS

Agence Régionale de Santé

IDF-2025-06-06-00010

Arrêté N°DOS/EFF/OFF/2025/64 portant  
autorisation de transfert d'une officine de  
pharmacie

## **AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE**

### **ARRÊTÉ N° DOS/EFF/OFF/2025/64**

#### **portant autorisation de transfert d'une officine de pharmacie**

#### **LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE**

- VU** le code de la santé publique et notamment ses articles L. 5125-3 et suivants et R. 5125-1 et suivants ;
- VU** l'ordonnance n° 2018-3 du 3 janvier 2018 relative à l'adaptation des conditions de création, transfert, regroupement et cession des officines de pharmacie ;
- VU** le décret n° 2018-671 du 30 juillet 2018 pris en application de l'article L. 5125-3, 1° du code de la santé publique définissant les conditions de transport pour l'accès à une officine en vue de caractériser un approvisionnement en médicament compromis pour la population ;
- VU** l'arrêté ministériel du 30 juillet 2018 fixant la liste des pièces justificatives accompagnant toute demande de création, de transfert ou de regroupement d'officines de pharmacie ;
- VU** le décret du 10 avril 2024 portant nomination de Monsieur Denis ROBIN, Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France, à compter du 29 avril 2024 ;
- VU** l'arrêté n° DS 034/2024 du 29 avril 2024, publié le 30 avril 2024, portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France à Monsieur Arnaud CORVAISIER, Directeur de l'offre de soins et à plusieurs de ses collaborateurs ;
- VU** l'arrêté du 24 juillet 1943 portant octroi de la licence n°95#000147 à l'officine de pharmacie sise 14 Bis rue de la République à ERMONT (95120) ;
- VU** la demande enregistrée le 8 février 2025, présentée par Madame Emma IANNACCONE, pharmacien titulaire et représentant de la PHARMACIE DU PÔLE SANTE à ERMONT (95120) en vue du transfert de cette officine vers le 105 rue de Saint-Gratien à ERMONT (95120) ;
- VU** l'avis sur la conformité du local proposé aux conditions minimales d'installation rendu le 23 mai 2025 par le Département Qualité Sécurité Pharmacie Médicament Biologie de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France ;
- VU** l'avis réputé rendu du représentant de l'Union des Syndicats de Pharmaciens d'Officine pour la région Ile-de-France ;
- VU** l'avis réputé rendu du représentant de la Fédération des Syndicats Pharmaceutiques de France pour la région Ile-de-France ;
- VU** l'avis du Conseil Régional de l'Ordre des Pharmaciens d'Île-de-France en date du 7 avril 2025 ;

- CONSIDÉRANT** que le quartier d'origine et d'accueil ont déjà été délimités dans une décision du Tribunal administratif de Cergy-Pontoise en date du 15 janvier 2019 ;
- CONSIDÉRANT** que le déplacement envisagé se fera à 1,3 kilomètres de l'emplacement actuel de l'officine, dans un autre quartier délimité au sud à l'est et au nord par les communes d'Eaubonne et de Sannois, à l'ouest par les rues du Professeur-Dastre et Jean-Jaurès ;
- CONSIDÉRANT** que le quartier d'origine se délimite par le quartier « Centre-Ville -Jules Ferry - Gros Noyer ;
- CONSIDÉRANT** que le transfert n'aura pas pour effet de compromettre l'approvisionnement nécessaire en médicaments de la population résidente du quartier d'origine ;
- CONSIDÉRANT** que l'accès à la nouvelle officine sera aisé par sa visibilité, par des aménagements piétonniers et des stationnements ;
- CONSIDÉRANT** que le local proposé, qui est situé dans un lieu garantissant un accès permanent du public à la pharmacie, est conforme aux conditions minimales d'installation et remplit les conditions d'accessibilité ;
- CONSIDÉRANT** que l'officine s'installe en bordure d'une zone dénommée IRIS 301 « Ermont-Eaubonne » et comptabilisant environ 3 631 habitants en 2025 ;
- CONSIDÉRANT** que la nouvelle officine en bordure de zone pourra également desservir le quartier Cernay-Glatignies totalement dépourvue d'officines à ce jour ;
- CONSIDÉRANT** que des opérations immobilières programmées au sein du quartier d'accueil de l'officine, aboutira à terme à la construction de 164 nouveaux logements ;
- CONSIDÉRANT** que le transfert envisagé permet de répondre de façon optimale aux besoins en médicaments de la population résidente du quartier d'accueil de l'officine ;

## ARRÊTE

- ARTICLE 1<sup>er</sup> :** Madame Emma IANNACONE, pharmacien titulaire et représentant de la PHARMACIE DU PÔLE SANTE, est autorisée à transférer l'officine de pharmacie dont elle est titulaire du 14 Bis rue de la République à ERMONT (95120) vers le 105 rue de Saint-Gratien à ERMONT (95120).
- ARTICLE 2<sup>e</sup> :** La licence n°95#001145 est octroyée à l'officine au 105 rue de Saint-Gratien à ERMONT (95120).
- Cette licence ne pourra être cédée indépendamment du fonds de commerce auquel elle se rapporte.
- ARTICLE 3<sup>e</sup> :** La licence n°95#000147 devra être restituée à l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France avant l'ouverture au public de la nouvelle officine.

- ARTICLE 4<sup>e</sup> :** Conformément aux dispositions de l'article L. 5125-19 du code de la santé publique, la présente autorisation de transfert ne prendra effet qu'à l'issue d'un délai de trois mois à compter de la notification de l'arrêté d'autorisation au pharmacien demandeur.
- ARTICLE 5<sup>e</sup> :** Sauf cas de force majeure constaté par le Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France, l'officine ainsi transférée devra être effectivement ouverte au public au plus tard à l'issue d'un délai de deux ans à compter de la notification du présent arrêté.
- ARTICLE 6<sup>e</sup> :** Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de la notification de l'arrêté pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.
- ARTICLE 7<sup>e</sup> :** Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Saint-Denis, le 6 juin 2025

Le Directeur général  
de l'Agence régionale de santé  
Île-de-France

Par délégation,  
Le directeur du Pôle Efficience

***SIGNÉ***

Fabien PÉRUS

Agence Régionale de Santé

IDF-2025-06-03-00001

Arrêté n° DOS - 2025 / 2317 portant autorisation  
de fonctionnement du laboratoire de biologie  
médicale multisites « BIO-CLINIC » sis, 210  
boulevard Gallieni à VILLENEUVE-LA-GARENNE  
(92390)

## AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

### ARRÊTÉ n° DOS - 2025 / 2317

**portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multisites  
« BIO-CLINIC » sis, 210 boulevard Gallieni à VILLENEUVE-LA-GARENNE (92390)**

#### LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

- VU** Le code de la santé publique et notamment le livre II de la sixième partie ;
- VU** La loi n° 2013-442 du 30 mai 2013 portant réforme de la biologie médicale et ratifiant l'ordonnance n° 2010-49 du 13 janvier 2010 relative à la biologie médicale ;
- VU** Le décret n° 2016-46 du 26 janvier 2016 relatif à la biologie médicale ;
- VU** Le décret n° 2016-44 du 26 janvier 2016 relatif aux sociétés exploitant un laboratoire de biologie médicale privé et aux sociétés de participations financières de profession libérale de biologistes médicaux ;
- VU** L'ordonnance n° 2023-77 du 8 février 2023 relative à l'exercice en société des professions libérales réglementées ;
- VU** Le décret du 10 avril 2024 portant nomination de Monsieur Denis ROBIN, Directeur général de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France, à compter du 29 avril 2024 ;
- VU** L'arrêté DS n° 034/2024 du 29 avril 2024 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France à Monsieur Arnaud CORVAISIER, Directeur de l'offre de soins, et à différents collaborateurs ;
- VU** L'arrêté n° DOS-2024/5857 en date du 23 décembre 2024 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale « BIO-CLINIC » sis, 210 boulevard Gallieni à VILLENEUVE-LA-GARENNE (92390) ;

**CONSIDÉRANT** Les demandes reçues les 9 décembre 2024 et 17 avril 2025, et complétées définitivement en date du 13 mai 2025, de Maîtres Stéphanie BERNARD et Christophe BOURDIN, du cabinet d'avocats « MBA & Associés », désigné par les représentants légaux du laboratoire de biologie médicale « BIO-CLINIC », sis 210 boulevard Gallieni à VILLENEUVE-LA-GARENNE (92390), exploité par la Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée « BIO-CLINIC » en vue de la modification de son autorisation administrative, afin de prendre en compte :

- La cessation des fonctions de biologiste médical de Monsieur Francis MECHALI, et la cession de 81 actions de préférence de catégorie « O » au profit de Monsieur Philippe DABI, au 5 octobre 2024 ;
- La cessation des fonctions de biologiste médical de Madame Martine HARMAND, et la cession de 81 actions de préférence de catégorie « O » au profit de Monsieur Philippe DABI, au 30 novembre 2024 ;
- La cessation des fonctions de biologiste médical de Monsieur Philippe DABI, et la cession respective de 1 039 334 actions de préférence de catégorie « O » au profit de Madame Shaheen BENELMOULOUD, de 1 039 333 actions de préférence de catégorie « O » au profit de Monsieur Lounés KHALFOUN, et de 1 039 333 actions de préférence de catégorie « O » au profit de Monsieur Jérôme VIALE, à effet au 31 mars 2025 ;

- La fermeture du site pré-post analytique sis 1 rue Roger Salengro à FOSSES (95470) et l'ouverture concomitante du site pré-post analytique sis 1 place de la Liberté à FOSSES (95470) ;

**CONSIDERANT** L'extrait du procès-verbal de la réunion du comité de direction de la société « BIO-CLINIC », en date du 9 décembre 2024, portant acte de :

- La cessation des fonctions de biologiste médical de Monsieur Francis MECHALI, suite à son décès, et la cession de 81 actions de préférence de catégorie « O » au profit de Monsieur Philippe DABI, au 5 octobre 2024 ;
- La cessation des fonctions de biologiste médical de Madame Martine HARMAND, et la cession de 81 actions de préférence de catégorie « O » au profit de Monsieur Philippe DABI, au 30 novembre 2024 ;
- La fermeture du site pré-post analytique sis 1 rue Roger Salengro à FOSSES (95470) et l'ouverture concomitante du site pré-post analytique sis 1 place de la Liberté à FOSSES (95470), à compter du 1<sup>er</sup> juin 2025 ;

**CONSIDERANT** Le procès-verbal des délibérations de la collectivité des associés de la société « BIO-CLINIC », en date du 5 mars 2025, portant acte de :

- La cessation des fonctions de biologiste médical de Monsieur Philippe DABI, et la cession respective de 1 039 334 actions de préférence de catégorie « O » au profit de Madame Shaheen BENELMOULOUD, de 1 039 333 actions de préférence de catégorie « O » au profit de Monsieur Lounés KHALFOUN, et de 1 039 333 actions de préférence de catégorie « O » au profit de Monsieur Jérôme VIALE, à effet au 31 mars 2025 ;

**CONSIDERANT** La lettre de démission de Madame Martine HARMAND, en date du 30 août 2024, à effet au 30 novembre 2024 ;

**CONSIDERANT** La lettre de démission de Monsieur Philippe DABI, en date du 27 décembre 2024, à effet au 31 mars 2025 ;

**CONSIDERANT** La copie des conventions de prêt de consommation conclues, respectivement entre Monsieur Philippe DABI et :

- Madame Shaheen BENELMOULOUD, pour 1 039 334 actions de préférence de catégorie « O »,
- Monsieur Lounés KHALFOUN, pour 1 039 333 actions de préférence de catégorie « O »,
- Monsieur Jérôme VIALE, pour 1 039 333 actions de préférence de catégorie « O » ;

**CONSIDERANT** La copie du bail commercial conclu entre la société « ALTHÉA » (le bailleur) et la société « BIO-CLINIC » (le preneur), portant sur les locaux sis 1 place de la Liberté à FOSSES (95470), le 27 septembre 2024 ;

**CONSIDERANT** Les plans des locaux du site sis 1 place de la Liberté à FOSSES (95470) dans leur version datée du 19 septembre 2024, la liste des superficies des pièces dont le bureau dédié à l'exercice du biologiste responsable mesurant 8 m<sup>2</sup>, ainsi que les éléments relatifs à la signalétique extérieure du site respectant les conditions prévues au dernier alinéa de l'article R.6222-3 du Code de la santé publique ;

**CONSIDÉRANT** La nouvelle répartition du capital et des droits de vote de la SELAS « BIO-CLINIC » mise à jour le 1<sup>er</sup> avril 2025 ;

**ARRÊTE :**

**ARTICLE 1<sup>er</sup> :** Le laboratoire de biologie médicale « BIO-CLINIC » dont le siège social sis 63-65 avenue de Verdun et 88-90 et 94 voie Promenade à VILLENEUVE-LA-GARENNE (92390), codirigé par Madame Shaheen BENELMOULOU, Monsieur Lounès KHALFOUN et Monsieur Jérôme VIALE, exploité par la société d'exercice libéral par actions simplifiée « BIO-CLINIC » sise à la même adresse, enregistrée dans le fichier FINESS sous le n° EJ 92 002 707 5, est autorisé à fonctionner sur les vingt-cinq sites ci-dessous :

1. Le site Verdun, site principal et siège social  
63-65 avenue de Verdun et 88-90 et 94 voie Promenade à VILLENEUVE-LA-GARENNE (92390)  
**Ouvert au public jusqu'à 16 heures**  
Site pratiquant les activités de biochimie (biochimie générale et spécialisée, pharmacologie-toxicologie), hématologie (hématocytologie, hémostase), microbiologie (parasitologie-mycologie, sérologie infectieuse),  
N° FINESS ET en catégorie 611 : 92 002 708 3
2. Le site Bezons  
2 Mail Martin Luther King à BEZONS (95870)  
**Ouvert au public jusqu'à 13 heures**  
Site pré et post analytique  
N° FINESS ET en catégorie 611 : 95 004 850 4
3. **Le site Bezons-Vaillant**  
125 rue Edouard Vaillant à BEZONS (95870)  
**Ouvert au public jusqu'à 16 heures et le samedi matin**  
Site pré et post analytique  
N° FINESS ET en catégorie 611 : 95 001 623 8
4. Le site Montesson  
63 avenue Paul Doumer à MONTESSON (78360)  
**Ouvert au public jusqu'à 17 heures**  
Site pré et post analytique  
N° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 248 9
5. Le site Asnières-sur-Seine  
340 bis, avenue d'Argenteuil à ASNIERES-SUR-SEINE (92600)  
**Ouvert au public jusqu'à 14 heures 30**  
Site pré et post analytique  
N° FINESS ET en catégorie 611 : 92 002 738 0
6. **Le site Jean-Baptiste Clément**  
127 avenue Jean-Baptiste Clément à BOULOGNE-BILLANCOURT (92100)  
**Ouvert au public jusqu'à 15 heures**  
Site pré et post analytique  
N° FINESS ET en catégorie 611 : 92 002 817 2
7. **Le site Europe**  
2/4 avenue Budenheim à EAUBONNE (95600)  
**Ouvert au public jusqu'à 14 heures 30 et le samedi matin**  
Site pré et post analytique  
N° FINESS ET en catégorie 611 : 95 001 607 1
8. **Le site Liesse**  
5 rue de Pierrelaye à SAINT-OUEN L'AUMONE (95310)  
**Ouvert au public jusqu'à 14 heures 30**  
Site pré-post analytique  
N° FINESS ET en catégorie 611 : 95 001 606 3
9. **Le site Bezons-Péri**  
92-94 rue Gabriel Péri à BEZONS (95870)  
**Ouvert au public jusqu'à 14 heures 30 et le samedi matin**  
Site pré-post analytique

N° FINESS ET en catégorie 611 : 95 003 260 7

10. Le site Saint-Gratien  
15 bis, avenue Danièle Casanova à SAINT-GRATIEN (95210)  
**Ouvert au public jusqu'à 14 heures et le samedi matin**  
Site pré-post analytique  
N° FINESS ET en catégorie 611 : 95 003 261 5
11. Le site Eragny-sur-Oise  
4 rue du Commerce à ERAGNY-SUR-OISE (95610)  
**Ouvert au public jusqu'à 17 heures et le samedi matin**  
Site pré-post analytique  
N° FINESS ET en catégorie 611 : 95 003 262 3
12. Le site Montigny-Lès-Cormeilles  
**Ouvert au public jusqu'à 14 heures 30**  
7 avenue Aristide Maillol à MONTIGNY-LES-CORMEILLES (95370)  
Site pré-post analytique  
N° FINESS ET en catégorie 611 : 95 003 264 9
13. Le site Gonesse  
46 rue de Paris à GONESSE (95500)  
**Ouvert au public jusqu'à 14 heures 30 et le samedi matin**  
Site pré et post analytique  
N° FINESS ET en catégorie 611 : 95 003 263
14. Le site Sarcelles  
5 boulevard Henri Poincaré à SARCELLES (95200)  
**Ouvert au public jusqu'à 15 heures**  
Site pré et post analytique  
N° FINESS ET en catégorie 611 : 95 003 930 5
15. **Le site Fosses jusqu'au 31 mai 2025**  
**1 rue Roger Salengro à FOSSES (95470)**  
**Ouvert au public jusqu'à 14 heures 30 et le samedi matin**  
**Site pré et post analytique**  
**N° FINESS ET en catégorie 611 : 95 003 931 3**
15. **Le site Fosses à compter du 1<sup>er</sup> juin 2025**  
**1 place de la Liberté à FOSSES (95470)**  
**Ouvert au public jusqu'à 14 heures 30 et le samedi matin**  
**Site pré et post analytique**  
**N° FINESS ET en catégorie 611 : 95 003 931 3**
16. Le site Villiers-le-Bel  
39 rue Gambetta à VILLIERS-LE-BEL (95400)  
**Ouvert au public jusqu'à 14 heures 30 et le samedi matin**  
Site pré-post analytique  
N° FINESS ET en catégorie 611 : 95 003 932 1
17. **Le site Gennevilliers-Péri**  
167 avenue Gabriel Péri à GENNEVILLIERS (92230)  
**Ouvert au public jusqu'à 14 heures 30**  
Site pré et post analytique  
N° FINESS ET en catégorie 611 : 92 002 686 1
18. Le site Grandel  
2 place Jean Grandel à GENNEVILLIERS (92230)  
**Ouvert au public jusqu'à 17 heures et le samedi matin**  
Site pré et post analytique  
N° FINESS ET en catégorie 611 : 92 002 687 9

19. Le site Teddy Riner  
26 rue Teddy Riner à ASNIERES-SUR-SEINE (92600)  
**Ouvert au public jusqu'à 14 heures 30**  
Site pré et post analytique  
N° FINESS ET en catégorie 611 : 92 002 688 7
20. **Le site Clichy-Boisseau**  
98 boulevard Victor Hugo à CLICHY (92110)  
**Ouvert au public jusqu'à 14 heures 30 et le samedi matin**  
Site pré et post analytique  
N° FINESS ET en catégorie 611 : 92 002 690 3
21. **Le site Bourguignon**  
36 rue Bourguignon et 5/7 impasse des Carbonnets à ASNIERES-SUR-SEINE (92600)  
**Ouvert au public jusqu'à 14 heures 30**  
Site pré et post analytique  
N° FINESS ET en catégorie 611 : 92 002 689 5
22. **Le site Marceau**  
119 boulevard Marceau à COLOMBES (92700)  
**Ouvert au public jusqu'à 17 heures et le samedi matin**  
Site pré et post analytique  
N° FINESS ET en catégorie 611 : 92 002 691 1
23. Le site Bokanowski  
88 rue Maurice Bokanowski à ASNIERES-SUR-SEINE (92600)  
**Ouvert au public jusqu'à 14 heures 30 et le samedi matin**  
Site pré et post analytique  
N° FINESS ET en catégorie 611 : 92 002 864 4
24. Le site Louvres  
25/27 rue du Docteur Paul Bruel à LOUVRES (95380)  
**Ouvert au public jusqu'à 17 heures et le samedi matin**  
Site pré et post analytique  
N° FINESS ET en catégorie 611 : 95 003 268 0
25. Le site Argenteuil  
22, Centre Commercial Joliot Curie – Route d'Enghien à ARGENTEUIL (95100)  
**Ouvert au public jusqu'à 15 heures et le samedi matin**  
Site pré et post analytique  
N° FINESS ET en catégorie 611 : 95 004 543 5

La liste des **vingt-cinq** biologistes médicaux associés, dont **trois** biologistes coresponsables du laboratoire de biologie médicale, est la suivante :

1. Madame Shaheen BENELMOULOU, pharmacien biologiste, Présidente
2. Monsieur Lounés KHALFOUN, médecin biologiste, directeur général
3. Monsieur Jérôme VIALE, pharmacien biologiste, directeur général
4. Monsieur Jean-François OLIVIER, pharmacien biologiste,
5. Monsieur Pascal ANDRON, pharmacien biologiste,
6. Madame Aurélie ROIDE, pharmacien biologiste,
7. Madame Rana Chahine AWAD, pharmacien biologiste,
8. Monsieur Laurent SFEDJ, médecin biologiste,
9. Madame Anne SFEDJ, médecin biologiste,
10. Monsieur Marc TUBIANA, médecin biologiste,
11. Madame Catherine AUBE, médecin biologiste,
12. Monsieur Abdelkrim BENNANI, médecin biologiste,

13. Madame Ariane MIEL, pharmacien biologiste,
14. Monsieur Benamar HADDAOUI, médecin biologiste,
15. Monsieur Jean-Christophe SAMMUT, pharmacien biologiste,
16. Madame Sabine ROSOFF, pharmacien biologiste,
17. Madame Claire MESGUICHE-JABES, médecin biologiste, à raison de 2,5 jours par semaine
18. Madame Isabelle MARTINIE, pharmacien biologiste, à raison de 2,5 jours par semaine
19. Madame Marie-Dominique LESPAGNOL, pharmacien biologiste, à raison de 2,5 jours par semaine
20. Monsieur Jean-Jacques DESQUAIRES, pharmacien biologiste, à raison de 2,5 jours par semaine
21. Monsieur Pierre BLANCHON, pharmacien biologiste, à raison de 2,5 jours par semaine
22. Monsieur Mourad ABDENNBI, médecin biologiste,
23. Monsieur Farid SAHEB, pharmacien biologiste,
24. Monsieur Mansour MALTI, médecin biologiste,
25. Madame Catherine AUBOURG, pharmacien, biologiste médical associée, salariée

La répartition du capital social et des droits de vote de la SELAS « BIO-CLINIC » est la suivante :

Associés	Action de préférence O	Action de préférence P	Capital & droits de vote en %
<b>Shaheen BENELMOULOU</b>	<b>1 039 415</b>	<b>0</b>	<b>16,68466 %</b>
Auréli ROIDE	81	0	0,00130 %
Catherine AUBE	81	0	0,00130 %
Abdelkrim BENNANI	81	0	0,00130 %
Anne SFEDJ	81	0	0,00130 %
Laurent SFEDJ	81	0	0,00130 %
Marc TUBIANA	81	0	0,00130 %
Catherine AUBOURG	81	0	0,00130 %
Rana CHAHINE AWAD	81	0	0,00130 %
Ariane MIEL	81	0	0,00130 %
Benamar HADDAOUI	81	0	0,00130 %
Jean-François OLIVIER	81	0	0,00130 %
Sabine ROSOFF	81	0	0,00130 %
Jean-Christophe SAMMUT	81	0	0,00130 %
<b>Lounès KHALFOUN</b>	<b>1 039 414</b>	<b>0</b>	<b>16,68465 %</b>
Pascal ANDRON	81	0	0,00130 %
Claire MESGUICHE-JABES	1	0	0,00002 %
Isabelle MARTINIE	1	0	0,00002 %
Marie-Dominique LESPAGNOL	1	0	0,00002 %
Jean-Jacques DESQUAIRES	1	0	0,00002 %
Pierre BLANCHON	1	0	0,00002 %
Mourad ABDENNBI	1	0	0,00002 %

Farid SAHEB	1	0	0,00002 %
Mansour MALTI	1	0	0,00002 %
<b>Jérôme VIALE</b>	<b>1 039 334</b>	<b>0</b>	<b>16,68336 %</b>
<b>Sous-total Associés Professionnels Internes</b>	<b>3 119 305</b>	<b>0</b>	<b>50,07101 %</b>
INOVIE GROUP	0	1 555 759	24,9730 %
<b>Philippe DABI</b>	<b>1 554 698</b>	<b>0</b>	<b>24,95597 %</b>
<b>Sous-total Associés Professionnels Externes</b>	<b>1 554 698</b>	<b>1 555 759</b>	<b>49,92897 %</b>
SAS AVODA (associé unique M. Philippe DABI)	1	0	0,00002%
<b>Sous-total Tiers Porteur</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0,00002%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>4 674 004</b>	<b>1 555 759</b>	<b>100,00 %</b>
	<b>6 229 763</b>		

**ARTICLE 2° :** L'arrêté n° DOS-2024/5857 en date du 23 décembre 2024, portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multisites « BIO-CLINIC » est abrogé, à compter de la réalisation effective des opérations susvisées.

**ARTICLE 3° :** Un recours contentieux contre le présent acte peut être formé auprès du Tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de sa notification pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.

**ARTICLE 4° :** Le Directeur du pôle Efficience de l'Agence régionale de santé Ile-de-France est chargé de l'exécution du présent acte qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Saint-Denis, le 3 juin 2025

Pour le Directeur général  
de l'Agence régionale de santé  
Île-de-France

Par délégation,  
Le Directeur du Pôle Efficience

**signé**

Fabien PÉRUS

Agence Régionale de Santé

IDF-2025-06-05-00013

Arrêté n° DOS -2025/2320 portant changement  
de responsable légal de la SARL SOCIÉTÉ  
NOUVELLE DES AMBULANCES DU PARC

## **AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE**

### **ARRÊTÉ N°DOS-2025/2320**

#### **portant changement de responsable légal de la SARL SOCIÉTÉ NOUVELLE DES AMBULANCES DU PARC (77500 Chelles)**

#### **LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE**

- VU** le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6311-1 à L.6311-2, L.6312-1 à L.6312-5, L.6313-1, R.6312-1 à R.6312-23, R.6312-29 à R.6312-43, R.6313-5 à R.6313-7-1 ;
- VU** la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU** le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau règlementaire, de l'intervention de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU** le décret du 10 avril 2024 portant nomination de Monsieur Denis ROBIN, Directeur général de l'Agence régionale de santé Île de France à compter du 29 avril 2024 ;
- VU** l'arrêté ministériel du 21 décembre 1987 modifié relatif à la composition du dossier d'agrément des personnes effectuant des transports sanitaires terrestres et au contrôle des véhicules affectés aux transports sanitaires ;
- VU** l'arrêté du 12 décembre 2017 modifié fixant les caractéristiques et les installations matérielles exigées pour les véhicules affectés aux transports sanitaires terrestres ;
- VU** l'arrêté DS N°034/2024 du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île de France en date du 29 avril 2024, portant délégation de signature à Monsieur Arnaud CORVAISIER, Directeur de l'offre de soins, et à certains de ses collaborateurs ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° 85 DDASS 025 GPS en date du 27 mars 1985 portant agrément de la SARL AMBULANCES DU PARC sise 38 rue Jean Jaurès à Vaires-sur-Marne (77630) ayant pour co-gérants Messieurs Lionel CHAMPAGNAT et Francis BLACHERE ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° 89 DDASS 161 ESP en date du 23 novembre 1989 portant changements de dénomination sociale et de gérance de la SARL AMBULANCES DU PARC qui devient SARL SOCIÉTÉ NOUVELLE DES AMBULANCES DU PARC dont le gérant est Monsieur Mapril BAPTISTA ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° 94 DDASS 28 ASP en date du 28 novembre 1994 portant changements de gérance de la SARL SOCIÉTÉ NOUVELLE DES AMBULANCES DU PARC dont le nouveau gérant est Monsieur Francis HUMBLET ;
- VU** l'arrêté préfectoral DDASS/2003/ASP/AMB/n° 198 en date du 21 juillet 2003 portant transfert des locaux de la SARL SOCIÉTÉ NOUVELLE DES AMBULANCES DU PARC du 38 rue Jean Jaurès à Vaires-sur-Marne (77630) au 54 avenue de la liberté à Vaires-sur-Marne (77360) ;

- VU** l'arrêté N° 77-59/ARS/APS-A/2014 du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île de France en date du 16 juillet 2014 portant changement de gérance de la SARL SOCIÉTÉ NOUVELLE DES AMBULANCES DU PARC dont le nouveau gérant est Monsieur Yahya MEHRFOUR ;
- VU** l'arrêté N° DOS/2018-2119 du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île de France en date du 28 novembre 2018 portant changement de gérance de la SARL SOCIÉTÉ NOUVELLE DES AMBULANCES DU PARC dont le nouveau gérant est Monsieur El Bachir JALIL ;
- VU** l'arrêté N° DOS-2019/1610 du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île de France en date du 23 août 2019 portant transfert des locaux de la SARL SOCIÉTÉ NOUVELLE DES AMBULANCES DU PARC du 54 avenue de la Liberté à Vaires-sur-Marne (77360) au 1 avenue de la Trentaine à Chelles (77500) ;
- VU** l'arrêté N° DOS-2020/098 du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île de France en date du 29 janvier 2020 portant transfert des locaux de la SARL SOCIÉTÉ NOUVELLE DES AMBULANCES DU PARC du 1 avenue de la Trentaine à Chelles (77500) au 17 rue de la Briqueterie, Lot 17 à Chelles (77500) ;

**CONSIDERANT** le dossier de demande de modification de l'agrément présenté par Monsieur Ahmed BENAINI relatif au changement de responsable légal de la SARL SOCIÉTÉ NOUVELLE DES AMBULANCES DU PARC ;

**CONSIDERANT** la conformité du dossier de changement de responsable légal aux dispositions de l'arrêté du 21 décembre 1987 modifié ci-dessus visé ;

## ARRÊTE

**ARTICLE 1 :** Monsieur Ahmed BENAINI est nommé gérant de la SARL SOCIÉTÉ NOUVELLE DES AMBULANCES DU PARC sise 17 rue de la Briqueterie, Lot 17 à Chelles (77500), à la date du présent arrêté.

**ARTICLE 2 :** La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Directeur général de l'Agence régionale de santé, sise 13, rue du Landy 93200 Saint-Denis. Un recours contentieux peut également être déposé auprès du tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de la notification de l'arrêté pour l'intéressé ou de sa publication pour les tiers. Ces recours n'ont pas pour effet de suspendre le caractère exécutoire de la présente décision.

**ARTICLE 3 :** Le Directeur de l'offre de soins est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs des services de l'État.

Fait à Saint-Denis, le 5 juin 2025

P/Le Directeur général  
de l'Agence régionale de santé  
Ile-de-France,  
La Responsable du service régional  
des transports sanitaires,

**Signé**

Séverine TEISSEDRE

Agence Régionale de Santé

IDF-2025-06-05-00012

Arrêté n° DOS-2025/2318 portant changement  
de responsable légal de la SARL AMBULANCES  
NAYLA

## AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

### ARRÊTÉ N°DOS-2025/2318

portant changement de responsable légal de la SARL AMBULANCES NAYLA  
(77400 Lagny-sur-Marne)

#### LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

- VU** le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6311-1 à L.6311-2, L.6312-1 à L.6312-5, L.6313-1, R.6312-1 à R.6312-23, R.6312-29 à R.6312-43, R.6313-5 à R.6313-7-1 ;
- VU** la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU** le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU** le décret du 10 avril 2024 portant nomination de Monsieur Denis ROBIN, Directeur général de l'Agence régionale de santé Île de France à compter du 29 avril 2024 ;
- VU** l'arrêté ministériel du 21 décembre 1987 modifié relatif à la composition du dossier d'agrément des personnes effectuant des transports sanitaires terrestres et au contrôle des véhicules affectés aux transports sanitaires ;
- VU** l'arrêté du 12 décembre 2017 modifié fixant les caractéristiques et les installations matérielles exigées pour les véhicules affectés aux transports sanitaires terrestres ;
- VU** l'arrêté DS N°034/2024 du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île de France en date du 29 avril 2024, portant délégation de signature à Monsieur Arnaud CORVAISIER, Directeur de l'offre de soins, et à certains de ses collaborateurs ;
- VU** l'arrêté N° DOS-2019/619 du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île de France en date du 3 avril 2019 portant agrément, sous le n° ARS-IDF-TS/183 de la SARL AMBULANCES NAYLA sise 9 rue Charles Michels à Lagny-sur-Marne (77400) dont le responsable légal est Monsieur Cheikhene CAMARA ;

**CONSIDÉRANT** le dossier de demande de modification de l'agrément présenté par Monsieur Yoann PAQUIN relatif au changement de responsable légal de la SARL AMBULANCES NAYLA ;

**CONSIDÉRANT** la conformité du dossier de changement de responsable légal aux dispositions de l'arrêté du 21 décembre 1987 modifié ci-dessus visé ;

## ARRÊTE

**ARTICLE 1 :** Monsieur Yoann PAQUIN est nommé gérant de la SARL NAYLA AMBULANCES, sise 9 rue Charles Michels à Lagny-sur-Marne (77400), à la date du présent arrêté.

**ARTICLE 2 :** La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Directeur général de l'Agence régionale de santé, sise 13, rue du Landy 93200 Saint-Denis.  
Un recours contentieux peut également être déposé auprès du tribunal administratif compétent.  
Le délai de recours est de deux mois à compter de la notification de l'arrêté pour l'intéressé ou de sa publication pour les tiers.  
Ces recours n'ont pas pour effet de suspendre le caractère exécutoire de la présente décision.

**ARTICLE 3 :** Le Directeur de l'offre de soins est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs des services de l'État.

Fait à Saint-Denis, le 5 juin 2025

P/Le Directeur général  
de l'Agence régionale de santé  
Ile-de-France,  
La Responsable du service régional  
des transports sanitaires,

**Signé**

Séverine TEISSEDRE

Agence Régionale de Santé

IDF-2025-06-05-00014

Arrêté n° DOS-2025/2322 portant transfert des  
locaux de la SARL AMBULANCES MARNE ET  
GONDOIRE

## AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

### ARRÊTÉ N°DOS-2025/2322

#### portant transfert des locaux de la SARL AMBULANCES MARNE ET GONDOIRE

(77166 Grisy-Suisnes)

#### LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

- VU** le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6311-1 à L.6311-2, L.6312-1 à L.6312-5, L.6313-1, R.6312-1 à R.6312-23, R.6312-29 à R.6312-43, R.6313-5 à R.6313-7-1 ;
- VU** la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU** le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau règlementaire, de l'intervention de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU** le décret du 10 avril 2024 portant nomination de Monsieur Denis ROBIN, Directeur général de l'Agence régionale d'Île de France à compter du 29 avril 2024 ;
- VU** l'arrêté ministériel du 21 décembre 1987 modifié relatif à la composition du dossier d'agrément des personnes effectuant des transports sanitaires terrestres et au contrôle des véhicules affectés aux transports sanitaires ;
- VU** l'arrêté du 12 décembre 2017 modifié fixant les caractéristiques et les installations matérielles exigées pour les véhicules affectés aux transports sanitaires terrestres ;
- VU** l'arrêté DS N°034/2024 du Directeur général de l'Agence régionale d'Île de France en date du 29 avril 2024, portant délégation de signature à Monsieur Arnaud CORVAISIER, Directeur de l'offre de soins, et à certains de ses collaborateurs ;
- VU** l'arrêté n° DOS-2021/2722 du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile de France en date du 14 juin 2021 portant agrément sous le n° ARS-IDF-TS/260 de la SARL AMBULANCES MARNE ET GONDOIRE sise 3 boulevard Jean Jaurès à Brie-Comte-Robert (77170), dont le gérant est Monsieur Abdel-Madjid GUERIOUZ ;
- VU** l'arrêté n° DOS-2022/856 de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé Ile de France en date du 15 février 2022 portant changement de responsable légal de la SARL AMBULANCES MARNE ET GONDOIRE sise 3 boulevard Jean Jaurès à Brie-Comte-Robert (77170), dont le nouveau gérant est Monsieur Raouf DRINE ;

**CONSIDERANT** l'accord de transfert des autorisations de mise en service, des véhicules de catégorie C type A immatriculé GA-816-PQ et de catégorie D immatriculé GG-016-VT délivré par les services de l'ARS Ile-de-France le 24 février 2025 ;

**CONSIDERANT** la demande de modification de l'agrément déposée par le responsable légal de la société relative au transfert des locaux ;

**CONSIDERANT** la conformité du dossier de demande de transfert des locaux aux dispositions de l'arrêté du 21 décembre 1987 modifié ci-dessus visé ;

**CONSIDERANT** l'attestation sur l'honneur relative à la conformité des installations matérielles, aux normes définies par l'arrêté du 12 décembre 2017 ci-dessus visé ainsi qu'aux normes d'hygiène et de salubrité ;

## **ARRÊTE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : La SARL AMBULANCES MARNE ET GONDOIRE est autorisée à transférer ses locaux du 3 boulevard Jean Jaurès à Brie-Comte-Robert (77170) au 3 rue du Moulin à Vent à Grisy-Suisnes (77166) à la date du présent arrêté.

**ARTICLE 2** : La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Directeur général de l'Agence régionale de santé, sise 13, rue du Landy 93200 Saint-Denis. Un recours contentieux peut également être déposé auprès du tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de la notification de l'arrêté pour l'intéressé ou de sa publication pour les tiers. Ces recours n'ont pas pour effet de suspendre le caractère exécutoire de la présente décision.

**ARTICLE 3** : Le Directeur de l'offre de soins est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs des services de l'État.

Fait à Saint-Denis, le 5 juin 2025

P/Le Directeur général  
de l'Agence régionale de santé  
Ile-de-France,  
La Responsable du service régional  
des transports sanitaires,

## **Signé**

Séverine TEISSEDRE

Agence Régionale de Santé

IDF-2025-06-05-00015

Arrêté n° DOS-2025/2323 portant changement  
de nom commercial de la SAS WYNN  
AMBULANCES

## AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

### ARRÊTÉ N°DOS-2025/2323

portant changement de nom commercial de la SAS WYNN AMBULANCES

(93310 Le Pré Saint-Gervais)

### LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

- VU** le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6311-1 à L.6311-2, L.6312-1 à L.6312-5, L.6313-1, R.6312-1 à R.6312-23, R.6312-29 à R.6312-43, R.6313-5 à R.6313-7-1 ;
- VU** la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU** le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU** le décret du 10 avril 2024 portant nomination de Monsieur Denis ROBIN, Directeur général de l'Agence régionale d'Île de France à compter du 29 avril 2024 ;
- VU** l'arrêté ministériel du 21 décembre 1987 modifié relatif à la composition du dossier d'agrément des personnes effectuant des transports sanitaires terrestres et au contrôle des véhicules affectés aux transports sanitaires ;
- VU** l'arrêté du 12 décembre 2017 modifié fixant les caractéristiques et les installations matérielles exigées pour les véhicules affectés aux transports sanitaires terrestres ;
- VU** l'arrêté DS N°034/2024 du Directeur général de l'Agence régionale d'Île de France en date du 29 avril 2024, portant délégation de signature à Monsieur Arnaud CORVAISIER, Directeur de l'offre de soins, et à certains de ses collaborateurs ;
- VU** l'arrêté n° DOS-2020/2806 du Directeur Général de l'Agence régionale de santé Ile de France en date du 10 novembre 2020 portant agrément sous le n° ARS-IDF-TS/239 de la SAS WYNN AMBULANCES sise 34 rue André Joineau au Pré Saint-Gervais (93310) dont le président des Monsieur Steve WIZMAN ;

**CONSIDERANT** le dossier de demande de modification de l'agrément présenté par Monsieur Steve WIZMAN relatif au changement de nom commercial de la SAS WYNN AMBULANCES ;

**CONSIDERANT** la conformité du dossier de changement de nom commercial aux dispositions de l'arrêté du 21 décembre 1987 modifié ci-dessus visé ;

## ARRÊTE

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : La SAS WYNN AMBULANCES sise 34 rue André Joineau au Pré Saint-Gervais (93310) a désormais pour nom commercial FIVE AMBULANCES à la date du présent arrêté. Monsieur Steve WIZMAN en est le

**ARTICLE 2** : La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Directeur général de l'Agence régionale de santé, sise 13, rue du Landy 93200 Saint-Denis.  
Un recours contentieux peut également être déposé auprès du tribunal administratif compétent.  
Le délai de recours est de deux mois à compter de la notification de l'arrêté pour l'intéressé ou de sa publication pour les tiers.  
Ces recours n'ont pas pour effet de suspendre le caractère exécutoire de la présente décision.

**ARTICLE 3** : Le Directeur de l'offre de soins est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs des services de l'État.

Fait à Saint-Denis, le 5 juin 2025

P/La Directeur général  
de l'Agence régionale de santé  
Ile-de-France,  
La Responsable du service régional  
des transports sanitaires,

**Signé**

Séverine TEISSEDRE